

**DEPARTEMENT DU
TARN
ARRONDISSEMENT
DE CASTRES
MAIRIE DE
BOISSEZON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOISSEZON
Séance du lundi 11 juillet 2022**

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt-deux le lundi 11 juillet à dix-huit heures
En exercice : 11 trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de
Présents : 8 Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session
Votants : 10 ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la
Absents : 3 présidence de Mme le Maire, CABROL Jacqueline.

Date convocation : N°2022_D14 : Prix du gîte communal pour 2023.
Le 4 juillet 2022

Présents : AUSSILLOU Pierre, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, MILHET Benoit, MONJAL Mathilde, RAYSEGUIER Christian, RUIZ Benoit, TONON Yannick.

Absents : LECUTIER Jean-Marc

Absents donnant procuration :

KAMILLE Abou-kanh donne procuration à CABROL Jacqueline

BERNA Martine donne procuration à MILHET Benoit

Secrétaire de séance :

AUSSILLOU Pierre, a été nommé secrétaire de séance.

Madame Le Maire propose au conseil municipal de voter un nouveau tarif pour le gîte communal qui prendra effet au 1 janvier 2023.

Il est proposé la nuitée pour une personne au prix de 20€ dont 0,50cts correspondant à la taxe de séjour.

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité le tarif de 20€ par personne et par nuitée dont 0,50cts correspondant à la taxe de séjour.

Fait à Boissezon le 11 juillet 2022,

Le Maire,
CABROL Jacqueline

Certifié exécutoire Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que dessus,
compte tenu de la Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
transmission à la sous- Municipal.

préfecture

Le 12 juillet 2022

Fait à Boissezon

Le 12 juillet 2022

Le Maire, Jacqueline CABROL.